

Question écrite du 30/06/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Au mois de février de cette année, j'avais interrogé Monsieur le Ministre sur la création d'une nouvelle ligne de bus reliant les villages de Jehanster et Polleur au centre de Theux via Fays et Oneux.

Dans sa réponse, il avait indiqué qu'une étude était en cours pour connecter les localités de Jehanster, Polleur, Fays et Oneux au centre de la localité de Theux en faisant appel à la sous-traitance pour l'exploitation de cette ligne.

Dans la même réponse, il était indiqué que la ligne citée devait être effective pour le 1er septembre 2021.

Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que le calendrier initialement prévu sera bien respecté et que cette ligne de bus sera opérationnelle en date du 1er septembre 2021 ?

Quelle publicité compte-t-il faire relativement à cette ligne afin que celle-ci puisse être portée à la connaissance des riverains concernés ?

Réponse du 05/08/2021

de HENRY Philippe

Dès le 1er septembre 2021, la ligne 387 circulera en période scolaire à raison d'un voyage le matin et de deux voyages fin de journée (12h40 et 17h15 le mercredi et 15h40 et 17h15 les autres jours).

Elle desservira les villages d'Oneux, de Fays, de Jehanster et de Polleur pour amener les clients vers l'école St-Roch de Theux, vers l'arrêt « Jehanster, Carrefour » pour des correspondances avec les lignes 703, 294, 295 et 395 de et vers Verviers (vers SFX1, SFX2, Notre-Dame, Athénée Verdi, Ste-Claire, St-Michel), et vers l'arrêt « Theux, St-Roch » pour des correspondances avec la ligne 388 de et vers Spa (vers Athénée, École d'Hôtellerie et St-Roch), et avec la ligne 388 de et vers La Reid (vers l'Institut provincial d'enseignement agronomique).

La ligne 387 fera partie de la communication globale sur les changements du réseau en septembre, qui sera lancée mi-août et qui prévoit :

- un communiqué de presse ;
- une actualité sur le site Infotec et la mise à disposition des infos horaires dans le module de recherche ;
- un e-mailing à la base de données clients TEC ;
- un mailing aux communes traversées par la ligne et aux écoles concernées ;
- un post réseaux sociaux ;
- une diffusion sur les écrans digitaux des Espaces TEC.